



ROGB1BA

2024 - 2025

Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale





**ROGB1BA -**

## ROGB1BA Programme



Bloc

annuel

1 2 3

## ✂ En bloc 2, choix d'une UE parmi :

✂ BFILO1219	Histoire de la philosophie de l'antiquité et séminaire	Sophie Klimis	FB [q1] [45h+30h] [6 Crédits] 			x	
✂ BFILO1220	Histoire de la philosophie moderne et séminaire	Quentin Landenne Laurent Van Eynde	FB [q2] [45h+30h] [6 Crédits] 			x	
✂ BFILO1311	Philosophie de la culture et de l'histoire	Laurent Van Eynde	FB [q2] [45h] [5 Crédits] 				x
✂ BFILO1319	Séminaire d'esthétique	Sophie Klimis					



BGERM1273



## PRÉREQUIS ENTRE COURS

---

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

---

### # Tableau des prérequis

**BGERM1232** "Dutch : linguistics and practical exercises II B" a comme prérequis BGERM1141

- BGERM1141 - Nederlandse taalkunde : theorie en grammaticale analyse

**BGERM1235** "Dutch : Linguistics and practical exercises II A" a comme prérequis BGERM1141

- BGERM1141 - Nederlandse taalkunde : theorie en grammaticale analyse

**BGERM1240** "English: syntax and morphology" a comme prérequis

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

---

---

● BGERM1101

Introduction to English Literature

Marleen Cré

**ROGB1BA - 2e bloc annuel**

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

**o Contenu:****o Formation générale**

○ BHIST1218	<a href="#">Histoire de l'art du moyen âge à nos jours</a>	Roxanne Loos	FR [q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
○ BROMA1215	<a href="#">Théorie de la littérature</a>	Isabelle Ost	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐

**o Formation spécialisée**

L'étudiant-e choisit l'étude d'une combinaison de langues : français-anglais ou français-néerlandais.

**o Français**

○ BROMA1223	<a href="#">Linguistique synchronique du français II</a> ■	Anne Dister	FR [q1] [30h +30h] [5 Crédits] 🌐
○ BROMA1111	<a href="#">Histoire de la langue française et des langues romanes</a>	Anne Dister	FR [q2] [45h] [5 Crédits] 🌐

● BGERM1272	Nederlandse letterkunde : van de vroegmoderne literatuur tot de moderne roman 📖 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	NL [q1] [30h+7h] [5 Crédits]
-------------	---	------------------	------------------------------------

○ BGERM1101	Introduction to English Literature	Marleen Cré	EN [q2] [60h +30h] [5 Crédits]
○ BGERM1140	English linguistics: theory and grammatical analysis	Jennifer Thewissen	EN [q1+q2] [60h +45h] [5 Crédits]

#### ⌘ Module Néerlandais

○ BGERM1102	Inleiding in Nederlandse letterkunde	Matthieu Sergier	NE [q2] [60h +30h] [5 Crédits]
○ BGERM1141	Nederlandse taalkunde : theorie en grammaticale analyse	Pauline Degrave	NE [q1+q2] [60h +45h] [5 Crédits]

#### ⌘ Module italien

○ BROMA1117	Italien I	Sebastiano Ferrari Chiara Nannicini	IT [q1+q2] [15h +60h] [5 Crédits]
-------------	-----------	--	--

○ En bloc 2, choix d'une UE parmi :





○ BGERM1272	Nederlandse letterkunde : van de vroegmoderne literatuur tot de moderne roman 🇳🇱 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	NL [q1] [30h+7h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
○ BGERM1273	Nederlandse letterkunde : van de moderniteit tot de twintigste eeuw 🇳🇱 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	NL [q2] [30h+8h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
○ BGERM1362	Nederlands letterkunde : twintigste eeuw en daarna 🇳🇱 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>	Matthieu Sergier	NL [q1] [30h+7h] [5 Crédits] 🌐
○ BGERM1363	Interculturele benaderingen van de Nederlandse literatuur, (post)koloniale en/of (post)moderne perspectieven en herschrijvingen van de grote klassiekers 🇳🇱 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>	Matthieu Sergier	NL [q2] [30h+8h] [5 Crédits] 🌐
○ BGERM1264	Cultuur en maatschappij van de Nederlandstalige gebieden	Barbara Fraipont	NL [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BGERM1355	Nederlands: Taalvariatie in de Lage Landen 🇳🇱	Pauline Degrave	NL [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BROGB1302	Travail de fin de cycle en linguistique ou en littérature néerlandaise		FR [q1+q2] [] [5 Crédits] 🌐

○ En bloc 3, choix d'une UE parmi :

⊗ BGERM1270	English literature : From the beginning of the English novel to the Victorian Age 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Marleen Cré	EN [q1] [30h+7h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ BGERM1271	English literature : Narrative voices, from the first novels to the twentieth century 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Marleen Cré	EN [q2] [30h+8h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ BGERM1360	English literature: the 20th century and beyond 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>		EN [q1] [30h+7h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BGERM1361	Cross-cultural approaches to English literature, (post)colonial and/or (post)modern perspectives and rewritings of the great classics 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>		EN [q2] [30h+8h] [5 Crédits] 🌐

⊗ Module Néerlandais

○ BGERM1235	Nederlands : Klankleer en woordleer 🟡	Pauline Degrave	NE [q1] [30h +15h] [5 Crédits] 🌐
-------------	---------------------------------------	-----------------	---

○ En bloc 3, choix d'une UE parmi :

⊗ BGERM1272	Nederlandse letterkunde : van de vroegmoderne literatuur tot de moderne roman 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	NE [q1] [30h+7h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ BGERM1273	Nederlandse letterkunde : van de moderniteit tot de twintigste eeuw 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	NE [q2] [30h+8h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ BGERM1362	Nederlands letterkunde : twintigste eeuw en daarna 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>	Matthieu Sergier	NE [q1] [30h+7h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BGERM1363	Interculturele benaderingen van de Nederlandse literatuur, (post)koloniale en/of (post)moderne perspectieven en herschrijvingen van de grote klassiekers 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>	Matthieu Sergier	NE [q2] [30h+8h] [5 Crédits] 🌐

⊗ Module italien

○ BROMA1216	Italien II 🟡	Sebastiano Ferrari Chiara Nannicini	IT [q1+q2] [15h +60h] [5 Crédits] 🌐
○ BROMA1313	Histoire de la littérature italienne	Chiara Nannicini	IT [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐

⊗ Module Espagnol

○ BROMA1312	Histoire de la littérature espagnole	Diana Castilleja (coord.) Joëlle Lints	ES [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BROMA1210	Espagnol II 🟡	Diana Castilleja Joëlle Lints	ES [q1+q2] [15h +60h] [5 Crédits] 🌐

## ROGB1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

#### Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
  - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
  - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).
- The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès. Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

## PÉDAGOGIE

---

L'UCLouvain Saint-Louis - Bruxelles accorde une place prépondérante à l'**accompagnement pédagogique des étudiant-es**. En Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines, la taille restreinte des groupes permet des contacts privilégiés entre enseignant-es et étudiant-es. Le Service d'orientation et d'accompagnement vers la réussite propose diverses activités et est disponible pour rencontrer les étudiant-es qui le souhaitent.

L'étudiant-e est confronté-e à **des dispositifs pédagogiques variés et adaptés** aux différents objectifs d'apprentissage : cours magistraux, séances d'exercices, séminaires, monitorats, travaux de groupes, travaux à effectuer seul. Par ailleurs, quand le cours le permet, des dispositifs pédagogiques alternatifs sont mis en place, tels que la pédagogie inversée, le *blended learning*, *inquiry-based learning*...

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Trois sessions d'examens sont organisées au cours de l'année : en janvier, en juin et en août-septembre. En première année, les examens de la session de janvier, qui n'auraient pas été réussis, peuvent être représentés deux fois, en juin et en août-septembre.

Alternent, au fil du cursus de bachelier en langues et lettres, orientation générale, les évaluations orales (examens oraux, présentations orales d'un travail de séminaire) et écrites (examens écrits, travaux personnels écrits). Des précisions sur les modalités d'évaluation propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive. Les modalités de l'évaluation seront également précisées au début de chaque enseignement.

Différents modules d'aide pédagogique sont proposés à l'étudiant-e pour lui permettre d'améliorer ses compétences en situation d'évaluation.

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

---

### Programmes d'échange

Suivre une partie de son cursus dans une université étrangère est une richesse. Plongés dans un nouvel environnement, les étudiant-es développent leurs capacités d'adaptation et d'autonomie. En outre, ils-elles approfondissent le plus souvent leur connaissance d'une autre langue et apprennent à découvrir une autre culture. Pour ces différentes raisons, les [échanges interuniversitaires](#)

- [Master \[120\] en études européennes](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en communication](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[60\] en information et communication](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en journalisme](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences politiques, orientation générale](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[60\] en sciences politiques, orientation générale](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences politiques, orientation relations internationales](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sociologie](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en anthropologie](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[60\] en sociologie et anthropologie](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en criminologie](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences des religions](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en arts du spectacle](#) (Louvain-la-Neuve)

## GESTION ET CONTACTS

---

### L'administration facultaire

02 211 79 89 - [phlb-slb@uclouvain.be](mailto:phlb-slb@uclouvain.be)

Bureau : Ommegang 6 - 2e étage - bureau OM 207

Permanences : du lundi au vendredi, de 10h à 12h30

### Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit parvenir pour le 30 septembre au plus tard à l'adresse suivante: [derogation-inscription-slb@uclouvain.be](mailto:derogation-inscription-slb@uclouvain.be)

## Gestion du programme

### Faculté

Entité de la structure

Dénomination

SSH/PHLB

Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines Saint-Louis  
([PHLB](#))

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

PHLB

Boulevard du Jardin Botanique 43 - bte

1000 Bruxelles

### Mandat(s)

- Doyen : Philippe Desmette

### Jury

- présidente: [Anne Dister](#)